

Pages spéciales de L'US au n° 779 du 9 juin 2018

SOMMAIRE

PAGE 2-3

• Exercice du métier : une enquête riche d'enseignements

PAGE 4

• Exercice du métier : une circulaire à porter

PAGES 5

• Évaluation : encore du chemin à parcourir

PAGES 6

• Réformes et pratiques

PAGES 7

- Formation professionnelle
- Santé au travail : les CPE sous tension professionnelle

Page 8

 Mettre l'éducation au cœur du débat : des chantiers restent ouverts

Ont participé à la rédaction de ce 8 pages

Pascale Balestrat, Jean-Marie Barbazanges, Maeva Bismuth, Jean-Michel Gouezou, Philippe Guingand, Olivier Lelarge, Clarisse Macé, Olivier Raluy, Alfred Zami



Pour nous contacter

cpe@snes.edu

CPE

Le SNES-FSU à l'écoute des CPE

onner la parole aux CPE, leur permettre de s'exprimer sur le métier, n'est pas chose si fréquente. À l'occasion des trois ans de la circulaire de missions, le SNES-FSU, fidèle à ses habitudes d'échanges, a adressé en janvier dernier à toutes et tous les CPE un questionnaire visant à faire un point d'étape sur le métier et recueillir attentes, constats, priorités de la profession.

Vous avez été plus d'un millier à vous exprimer sur autant de sujets que la mise en œuvre de la circulaire, vos conditions de travail, vos pratiques, les réformes en cours, l'évaluation professionnelle, la formation des personnels ou la santé au travail.

Cette publication présente une première synthèse des résultats ainsi que nos analyses. Par son ampleur, le nombre de répondants et l'image de la profession qu'elle renvoie, cette enquête fera date. Sur le terrain, les trois années écoulées n'ont pas été sans difficulté quant à la déclinaison de la circulaire de missions. Parce qu'elle permet de lutter contre les dérives managériales, elle se heurte à bien des résistances institutionnelles qui freinent sa reconnaissance en tant que nouvelle étape de consolidation professionnelle. L'action à mener pour une meilleure adéquation entre métier prescrit et métier réel reste plus que jamais d'actualité en cette période lourde d'incertitudes. Le SNES-FSU intervient sur ces sujets auprès de la Direction Générale des Ressources Humaines et de l'Inspection Générale.

L'expression de la profession au travers de cette enquête sera pour le SNES-FSU un point d'appui pour « faire vivre » la circulaire de 2015, désormais boussole professionnelle, comme nous l'avons fait pour celle de 1982. Réfléchir, agir, proposer en toute transparence, telle est notre conception de l'activité syndicale. Mais ces batailles à mener pour le métier s'inscrivent aussi dans le projet éducatif ambitieux que porte le SNES-FSU. Cette ambition démocratique prend tout son sens, et les CPE toute leur place, dans le large mouvement social en cours, en défense de services publics et du paritarisme attaqués comme jamais.

Xavier Marand, secrétaire général adjoint Valérie Héraut, Olivier Raluy, secrétaires de catégorie

Nous ne pouvions terminer cet édito sans adresser un salut chaleureux, amical et fraternel à Valérie Héraut. Valérie a souhaité passer le relais au terme de ce mandat. Pour toutes ces années d'engagement au service du métier et de la catégorie, un grand merci Valérie de la part de tous les camarades.

EXERCICE DU MÉTIER

Une enquête riche d'enseignements

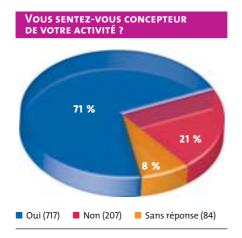
Plusieurs éléments significatifs témoignent des attentes de la catégorie, de ses critiques, de sa conception du métier, des défis éducatifs présents et à venir.

Parcourir les résultats de l'enquête montre l'émergence de plusieurs points saillants souvent partagés par une large majorité des répondants, signe d'une certaine homogénéité des pratiques.

Un CPE concepteur de son activité

71,13 % des CPE se sentent concepteurs de leur activité. Une très large majorité se retrouve dans cette représentation du métier. Quels que soient le genre, l'âge, l'ancienneté dans le poste, l'établissement d'exercice, le fait d'être syndiqué ou non, cette conception du métier l'emporte haut la main.

Par exemple, le taux de réponses positives monte à 78,32 % pour les CPE ayant entre 11 et 20 ans d'ancienneté dans la fonction.



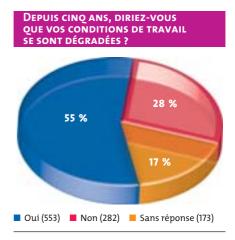
POUR LE SNES-FSU

La contribution du SNES-FSU lors des groupes de travail sur l'actualisation des missions des CPE a été déterminante. Notamment pour qu'un préambule (le projet initial n'en prévoyait pas) réaffirme l'ambition éducative et pédagogique du métier, définisse la notion de politique éducative d'établissement, rappelle la définition de la vie scolaire issue de la circulaire de 1982 et mentionne un CPE « concepteur de son activité ». Les CPE sont des personnels de catégorie A « de conception et d'organisation », ce qui implique une autonomie dans le travail. Le CPE concepteur de son activité « sous l'autorité du chef d'établissement » établit avec celui-ci un lien hiérarchique qui s'inscrit dans la reconnaissance de cette autonomie éducative en lien avec le projet d'établissement. On comprend mieux ainsi que sur le terrain les tenants du néomanagement cherchent à nier cette avancée et à la caricaturer.

Des conditions de travail dégradées

54,86 % des répondants estiment que leurs conditions de travail depuis cinq ans se sont dégradées contre 27,98 % et 17,16 % sans réponse. Les trois raisons principales évoquées mettent en cause l'insuffisance des moyens vie scolaire (64,74 %), la situation sociale des élèves (60,22 %), les relations avec l'équipe de direction (46,47 %). Remarque : sur l'ensemble des items, plusieurs choix étaient possibles. On retrouve ce tiercé dans le même ordre quelles que soient les caractéristiques des répondants.

Soulignons la quasi-égalité des deux premiers items qui convoquent tout à la fois une insuffisance de moyens face à une



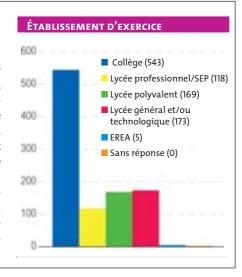
situation sociale des élèves qui pèse de plus en plus sur le travail quotidien du CPE

Pour un débat démocratique sur le sens du métier et ses évolutions

Vous avez été 1008 à répondre à l'enquête nationale lancée par le SNES-FSU. Merci à celles et ceux qui, syndiqués ou non, ont pris de leur temps pour répondre. Il s'agit bien d'une enquête et non d'un sondage. Nous n'avons donc pas constitué un panel de sondés supposé représentatif de la catégorie. Pour autant, l'analyse des réponses de la première partie du questionnaire (« situation personnelle ») donne une photographie assez proche de la structuration du corps des CPE tant dans la répartition par genre, que par

l'ancienneté dans la fonction ou encore l'établissement d'exercice. Par exemple, sur les 12 315 CPE que compte la profession, 72,9 % sont des femmes (source « Repère et références statistiques 2017 »). Prés de 66 % des réponses sont le fait des femmes (3,47 % n'ont pas souhaité répondre ou sans réponse).

Cette publication est le cadre d'un premier travail d'analyse. Une présentation plus complète des réponses sera disponible prochainement sur le site du SNES-FSU à la rubrique CPE.



CPE



La circulaire de 2015, un point d'appui pour les CPE

Pour 55,85 % des répondants elle est un point d'appui dans l'exercice des fonctions pour la reconnaissance de l'autonomie professionnelle et pour 61,51 % un point d'appui pour la reconnaissance de leurs missions. Cependant, la catégorie reste réservée quant aux effets de la circulaire sur la question des obligations réglementaires de service : respect des 35 heures, récupération des dépassements horaires, répartition des astreintes de nuit pour les personnels logés, obtention d'indemnités pour missions particulières (IMP), rapports avec l'équipe de direction... Un regard critique à mettre en lien avec des réponses qui peuvent paraître contradictoires. Si la circulaire a constitué une avancée pour 45,33 % contre 34,82 %, elle n'a pas changé leur quotidien (voir page 4).

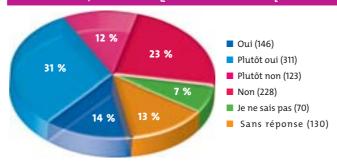
Santé au travail

70,34 % des CPE ont le sentiment d'être en situation de tension au travail. Ces tensions ont des incidences sur leur santé et sur leur vie personnelle. Au cours des dernières années, 35,81 % ont eu un arrêt de travail en lien avec leurs conditions de travail.

POUR LE SNES-FSU

Ces chiffres particulièrement élevés confirment les différentes enquêtes sur la forte exposition des CPE aux risques psychosociaux (voir page 7).

GLOBALEMENT, VOUS DIRIEZ QUE CETTE CIRCULAIRE : [A CONSTITUÉ UNE AVANCÉE]



POUR LE SNES-FSU

Lors des discussions « du chantier métier » de 2014, il n'était pas concevable d'actualiser les missions des personnels sans tenir compte de leur charge de travail, de sa pénibilité dans des contextes d'exercice très divers. Notre obstination à lier missions et conditions d'exercice a contraint le ministère à ne pas s'en tenir au *statu quo* initial sur les obligations de service. Mais le constat d'un quotidien inchangé pour une majorité n'est pas une surprise tant l'institution a peu accompagné la circulaire, faisant perdurer le hiatus entre métier prescrit par les textes et métier imposé par les hiérarchies intermédiaires. Le SNES-FSU continuera de combattre ces résistances trop nombreuses à l'application de la circulaire de missions et de porter la reconnaissance du métier. C'est un chantier plus que jamais d'actualité (voir page 8).

Fiche technique

Questionnaire de 75 questions.

Passation du 24 janvier au 6 avril 2018.

Enquête ouverte à tous les CPE, titulaires sur poste, TZR, contractuel-le-s, stagiaires.

Questions fermées ou ouvertes, à choix unique ou multiple.

Six champs de questionnements : situation personnelle (Questions 1 à 21), conditions de travail, missions et exercice du métier (questions 22 à 36), évaluation professionnelle (questions 37 à 53), réformes en cours et pratiques des CPE (questions 54 à 59), formation professionnelle (questions 60 à 65), santé au travail (questions 66 à 71).

EXERCICE DU MÉTIER

Une circulaire à porter

Texte majeur pour la profession, la circulaire de missions doit prendre toute sa place dans la réaffirmation du métier autour du suivi de l'élève.

Ce questionnaire a permis d'interroger la mise en œuvre de la circulaire sur ces trois dernières années. Comment est-elle perçue par les CPE ? Comment est-elle prise en compte par l'administration ? Comment la faire vivre au quotidien ? Quelles résistances ou réticences à son application ? Comment en faire un outil de référence pour le métier ?

« point d'appui pour l'exercice des fonctions »

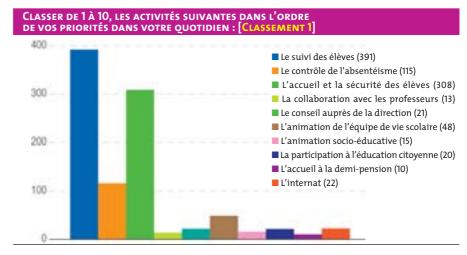
Pour les collègues, la circulaire permet la reconnaissance de leur autonomie pour 56 % d'entre eux et participe à la reconnaissance du métier pour 62 %. Elle renforce l'identité professionnelle des CPE pour 34 % et constitue une avancée, par rapport à la circulaire de 1982, pour 46 % des CPE. Ces orientations restent plus fortement marquées selon l'ancienneté dans la fonction.





« correspond bien à notre métier »

Le quotidien du métier s'exerce dans trois directions pour les répondants : d'abord le suivi des élèves pour 41 %, ensuite l'accueil et la sécurité des élèves pour 32 %, enfin la gestion de l'absentéisme, à égalité avec l'animation socio-éducative (24 %). Pour les CPE exerçant en établissement avec internat, la primauté du travail de suivi s'élève même à 53 %. Quel que soit le type d'établissement, le déficit de postes de CPE constitue un frein pour l'exercice du métier en terme de charge de travail (71 %) et engendre un manque de temps manifeste face à la multiplicité de tâches à accomplir pour 73 %.

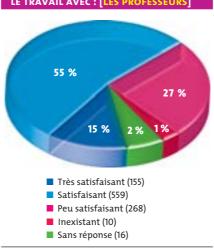


« traduit l'action collective des CPE, notamment avec les enseignants »

Pour 70 % des CPE, le travail relève de leur propre conception et se réalise en collaboration avec d'autres partenaires. Ce travail est qualifié de satisfaisant à très satisfaisant avec les enseignants pour 71 %, les personnels sociaux pour 85 %, les familles pour 75 %. Les résultats sont plus contrastés s'agissant du travail avec les collègues CPE (53 %), les documentalistes (56 %), les partenaires extérieurs (58 %).

La collaboration avec les enseignants permet prioritairement : d'aborder la situation d'un élève sous l'angle éducatif ou de l'orientation pour 81 %, de poser une punition ou demander une sanction pour 66 % et de rencontrer les familles pour 48 %

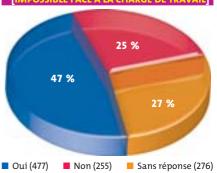
COMMENT QUALIFIERIEZ-VOUS LE TRAVAIL AVEC: [LES PROFESSEURS]



« doit encore s'affirmer par l'action des CPE »

Malgré l'avancée que représente la circulaire, il reste des points de tensions pour l'exercice du métier soit avec les directions, soit avec les IPR: respect du temps de travail, récupération des dépassements horaires ou demandes de projet vie scolaire par exemple... sont autant de luttes encore à mener par les CPE. On mesure bien ici les résistances à l'application d'une circulaire venue bousculer les habitudes managériales ancrées depuis les années 2000.

En cas de dépassements horaires, récupérez-vous vos heures ? [Impossible face à la charge de travail]



POUR LE SNES-FSU

Il faut contrer ces velléités de contournement de la circulaire en la mettant en œuvre au quotidien. Elle ne constitue pas un catalogue de tâches. Son application doit permettre à chaque CPE d'être « concepteur de son activité », de travailler en équipes éducatives et pédagogiques, de contribuer à la politique éducative de l'établissement sans en être le seul dépositaire, et de garder les prérogatives d'organisation et d'animation de l'équipe de vie scolaire.

ÉVALUATION

Encore du chemin à parcourir

Des échanges professionnels décevants faute d'une inspection spécifique, porteuse d'une vraie expertise du métier.

Des « entretiens professionnels » rares

Seuls 40 % des collègues disent avoir fait l'objet d'une inspection par un IPR-EVS, même si les plus anciens dans la fonction sont un peu plus nombreux. Plus modeste encore, le chiffre global de 32 % qui évoque des entretiens d'évaluation avec le chef d'établissement s'amenuise avec l'ancienneté. Le motif de ces échanges est varié avec les IPR (un tiers pour la titularisation, déjà 17 % dans le cadre des nouveaux rendezvous de carrière, 20 % pour un conflit dans l'établissement, 16 % pour une visite-conseil et 11 % à leur initiative). Il l'est beaucoup moins pour les chefs d'établissement puisque 3 sur 4 sont en lien avec l'ancienne procédure d'évaluation.

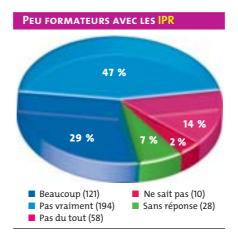
AVEC UN-E IPR Oui (411) Non (580) Sans réponse (17)

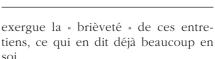


ET PEU UTILES AVEC LES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

Un ressenti plutôt « décevant »

Malgré des critères jugés peu explicites par 57 %, les entretiens avec les IPR gardent une certaine pertinence professionnelle pour 65 % et ont donné lieu à un rapport préalable dans la même proportion. Pour autant, ils sont jugés peu formateurs par deux collègues sur trois. Une fois sur deux, l'entretien avec l'IPR est jugé « intéressant », alors que celui avec les chefs ne l'est qu'une fois sur trois seulement. Les termes qui caractérisent le plus souvent ces échanges portent du coup davantage sur la forme : « cordial » (66 % avec les IPR, 50 % avec les chefs) ou « franc » (31 % et 27 %). Sur le fond, ils sont en effet perçus comme « inutiles » (21 %-22 %) et guère « instructifs » : seulement





Je ne sais pas (18)

Sans réponse (10)

pour 25 % des entretiens avec les IPR et 16 % avec les chefs! Mentionnons enfin que près d'un CPE sur cinq met en

tiens, ce qui en dit déjà beaucoup en soi...

Un poids contrasté sur les carrières

Le point le plus discriminant porte sur le poids respectif de ces entretiens sur le déroulement de carrière. Celui de l'IPR est jugé de peu d'effet pour 73 % de 373 répondants! À l'inverse le poids attribué à l'avis des chefs d'établissement sur la carrière est considérable : seulement 30 % le jugent sans effet et 680 collègues ont répondu. Pourtant seuls 319 disent avoir eu un entretien d'évaluation. Alors qu'ils n'ont pas souvent connu d'entretien, ce nombre de réponses montre combien l'appréciation du chef d'établissement est vécue par les CPE comme un facteur discriminant pour leur avancement. L'effet ressenti est d'ailleurs très tranché puisque 40 % en déduisent une accélération de carrière et 29 % un ralentissement. Mais surtout, plus on est ancien dans le métier, plus la perception de « l'effet chef d'établissement » sur la carrière apparaît claire, qu'il soit d'ailleurs négatif ou positif.

Oui (133)

Non (158)

POUR LE SNES-FSU

Ces résultats vont dans le sens de notre attachement à une évaluation-conseil. totalement déconnectée de l'avancement, dont l'objet est d'améliorer les pratiques professionnelles et l'efficacité du système éducatif. Pour les CPE, cela passe par la création d'un corps d'inspection spécifique, issu du corps. Elle doit permette de dissocier réellement ce qui relève de l'expertise des pratiques professionnelles, dévolue à l'inspection, des attentes locales (évaluation administrative du chef d'établissement). L'embryon de double évaluation, mis en place avec les rendez-vous de carrière, ne saurait en rester au milieu du qué, tant le regard sur le métier de certains IPR est éloigné de notre cœur de métier.

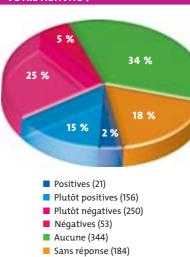
Réformes et pratiques

Des réformes qui alourdissent la charge de travail sans plus de moyens. Une évaluation des élèves fortement questionnée.

Conséquences des réformes sur l'activité des CPE

Majoritairement, pour les collègues, les dernières réformes (EMC, EPI) et dispositifs « devoirs faits », « Parcoursup », n'ont pas eu de conséquences sur leur activité (35 %) ou alors négatives (30 %). Les réponses explicitées font état d'une charge de travail accrue, imposée, faute de volontaires et sans contrepartie. « Injonction », « Réformes contre-productives », « tâches qui s'ajoutent aux autres », « manque de temps », « réunions nombreuses et inutiles », sont les remarques qui reviennent le plus.

LES DERNIÈRES RÉFORMES (EMC, EPI, PAUSE MÉRIDIENNE) ET DISPOSITIFS (DEVOIRS FAITS, PARCOURSSUP...) ONT-ILS EU DES CONSÉQUENCES SUR VOTRE ACTIVITÉ?



Les 17 % de collègues plus positifs sur l'impact de ces réformes évoquent le cas où les CPE, au sein d'équipes volontaires, œuvrent pour faire d'un dispositif un outil de leurs propres projets. Même ceux-ci font un constat catastrophique de l'impact de la mise en place de « Parcourssup » sur les élèves.

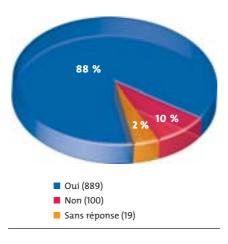
POUR LE SNES-FSU

Les commentaires des collègues sur réformes et empilement des tâches rejoignent notre appréciation sur le sujet : un périmètre de la vie scolaire qui ne cesse de s'étendre, sans moyens supplémentaires, entraînant un sentiment d'impuissance.

Évaluation des élèves

Si la très grande majorité des CPE se disent impliqués dans l'évaluation des élèves à travers leur participation aux conseils de classe (88 %), c'est une minorité (37 %) qui a accepté de porter une appréciation sur l'engagement des élèves au lycée. Encore moins nombreux (21 %) sont ceux qui renseignent le LSU au collège.

ÊTES-VOUS IMPLIQUÉ-E DANS LES MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ÉLÈVES ? [PARTICIPATION AUX CONSEILS DE CLASSE]



Comme ils avaient majoritairement rejeté le principe d'une « note de vie scolaire », les CPE refusent majoritairement de devenir de simples comptables des agissements des élèves distribuant bons et mauvais points. Ils tiennent à conserver leur regard singulier sur l'élève, dégagé des contraintes de l'évaluation, qu'elle soit chiffrée ou littérale.

POUR LE SNES-FSU

La reconnaissance de l'engagement, sous des formes qui restent à penser, ne doit pas passer par une validation scolaire, *a fortiori* pour des engagements hors l'école. En cherchant à dépasser les biais sociaux qui le freinent, les établissements scolaires ont un rôle à jouer pour faciliter l'accès de tous les jeunes à différentes formes d'engagement, respectant sincérité et liberté civique.



Conseil de la vie collégienne

49 % des collègues trouvent prématuré de le juger ou ne répondent pas. La large part d'autonomie laissée dans un premier temps aux établissements pour sa mise en place peut aussi expliquer des opinions aussi peu tranchées.

Mode d'élection des représentants élèves au CA des lycées

Près de la moitié des collègues ne se prononcent pas sur cette question, ce qui s'explique sans doute par la large part des collègues exerçant en collège. Parmi les répondants, ceux qui pensent que le nouveau mode d'élection ne constitue pas une amélioration et doit être modifié sont nettement majoritaires.

POUR LE SNES-FSU

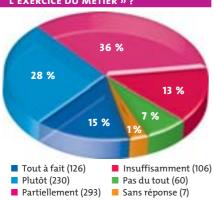
Le SNES-FSU a déjà interpellé deux fois les ministres sur ce sujet pour demander des corrections et revenir à un mode d'élection moins confus, plus démocratique. « L'Acte II de la vie lycéenne » est resté un catalogue de bonnes intentions et une préconisation de « bonnes pratiques » bien peu opérationnelles.

Formation professionnelle

Une formation initiale encore en décalage avec le métier

Plus les collègues sont entrés dans le métier récemment, plus ils sont nombreux à avoir pu bénéficier de cette formation, mais leur ressenti par rapport au métier s'améliore faiblement. Les remarques restent fortes comme « la première année forme au concours » et la deuxième année reste « éloignée de la

CONSIDÉREZ-VOUS QU'ELLE VOUS A DONNÉ LES « CLÉS POUR L'EXERCICE DU MÉTIER » ?



Les réponses concernant la formation initiale (ÉSPÉ 19 %, IUFM 54 %, Centre de formation 9 % ou Aucune 15 %) montrent que pour la majorité des CPE, celle-ci ne leur a que partiellement donné les clés pour l'exercice du métier.

POUR LE SNES-FSU

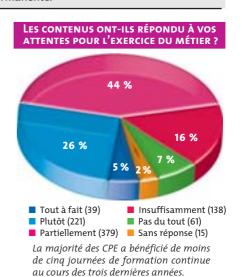
Ces résultats confortent nos mandats qui demandent la remise à plat de la formation, initiale et continue, afin qu'elle soit construite en collaboration avec les personnels et en lien avec l'Université. La formation doit être irriguée par la recherche pour permettre la construction d'une réflexion critique et plurielle sur le métier, et s'affranchir de prétendues bonnes pratiques.

La formation universitaire initiale a pour vocation de préparer au métier dans toutes ses dimensions dans le respect de l'autonomie intellectuelle de ceux qui l'exerceront. Le temps de service en responsabilité ne devrait pas excéder 12 heures et les stagiaires devraient être affectés sur le service de leurs tuteurs. Le SNES-FSU porte une demande d'entrée progressive dans le métier avec des compléments de formation, et la mise en œuvre d'une véritable politique de formation continue qui réponde enfin aux besoins de CPE confrontés à des réalités de métier en évolution permanente.

réalité du terrain ». « Plus de stages d'observation » sont demandés ainsi qu'un besoin de tuteur CPE au cours des premières années pour permettre « un accompagnement sur le terrain avec la possibilité de demander de l'aide une fois titularisé ».

Une formation continue nettement insuffisante

Ces journées sont peu nombreuses et elles ne répondent que très partiellement aux attentes des collègues. Il manque tout au long de la carrière une formation continue conséquente, avec un contenu théorique apportant des connaissances universitaires, ainsi que des échanges et des analyses de pratiques encadrés.



SANTE AU TRAVAIL

Les CPE sous tension professionnelle

Des conditions d'exercice qui se dégradent et pèsent sur un métier déjà fortement exposé.

70,34 % des CPE ont le sentiment d'être en situation de tension au travail.

Parmi les éléments d'explication de cette mise sous tension professionnelle, les collègues pointent prioritairement les dépassements horaires (64,1 %), les attentes des personnels (63,19 %) ainsi que le manque de personnels (54,44 %).

Seulement 33,13 % des CPE ayant participé à l'enquête sont satisfaits de leurs conditions de travail.

Deux CPE sur trois estiment que cette dégradation des conditions de travail a une incidence sur leur santé et davantage encore sur leur vie personnelle (68,55 %). Si un gros tiers (35, 81 %) seulement lie son arrêt de travail aux conditions d'exercice du métier, on peut s'étonner que plus de trois sur quatre (76,2 %) ont eu un arrêt compris entre une semaine et six mois.



L'ensemble de ces chiffres particulièrement élevés conforte les résultats des différentes enquêtes comme l'enquête MGEN de 2011 sur la forte exposition des CPE aux risques psychosociaux. Les collègues les plus exposés à ces risques sont les CPE exerçant seuls, pour lesquels 69 % expriment des conséquences sur leur santé et dont 38 % font le lien entre arrêt de travail et conditions de travail.

POUR LE SNES-FSU

Tous ces éléments confortent le SNES dans ses mandats concernant le respect du temps de travail des CPE mais également concernant les dotations en postes de CPE. Au congrès national de Rennes, le SNES-FSU a réaffirmé sa revendication d'un CPE pour 250 élèves : seuil nécessaire pour répondre à l'ambition de la circulaire de missions de 2015 et permettre à chacun d'exercer ses missions dans de bonnes conditions. Si la médecine du travail est insuffisante pour faire face aux besoins croissants des personnels, les CHSCT sont un levier important pour défendre les conditions de travail dont il ne faut pas hésiter à se saisir. Dans chaque académie et département, le SNES et la FSU y sont représentés.

METTRE L'ÉDUCATION AU CŒUR DU DÉBAT

Des chantiers restent ouverts

La reconnaissance professionnelle a marqué des points ces dernières années, mais la mise en œuvre de la circulaire de 2015 se heurte toujours à bien des résistances institutionnelles.

C'est pourquoi le SNES-FSU porte une lecture offensive de la circulaire, point d'appui pour faire respecter les missions des CPE et leur temps de travail, pour prendre mieux en compte la dimension du travail en équipe autour de l'élève. Car là où la reconnaissance du métier est en place, elle a permis de conforter bien des CPE dans leurs pratiques et mieux faire respecter leur statut.

Pour autant, des chantiers persistent et vos réponses à l'enquête illustrent bien que du chemin reste à parcourir.

Poursuivre l'action syndicale pour le métier

L'ambition éducative portée par le texte exige pour le SNES-FSU que soit résolue la question de l'adéquation entre les moyens en postes et les effectifs d'élèves à suivre. L'amélioration des conditions de travail et l'exercice du métier dans toutes ses dimensions passent par une augmentation du taux d'encadrement et un travail collectif facilité. La formation initiale et continue, les concours, l'évaluation sont des sujets de mobilisation toujours d'actualité. Si la reconnaissance du métier est consolidée, la pression du néo-management est toujours bien présente et la



nécessité de la combattre plus nécessaire que jamais.

DGRH interpellée

Pour la catégorie, la prochaine rentrée a un air de déjà-vu: zéro création de postes, un concours externe amputé de cinquante postes. Chefs d'établissement et IPR, souvent avec la complicité des rectorats, persistent dans une lecture à contresens de notre circulaire qui entend replacer les CPE dans une position d'assujettissement en profilant un grand nombre de postes pour la rentrée prochaine. Lors de son congrès national en mars dernier, le SNES-FSU s'est mandaté afin de combattre ces orientations et imposer le respect du métier de CPE.

C'est pourquoi le SNES-FSU a décidé d'interpeller le directeur de la DGRH ainsi que le doyen de l'Inspection Générale-Établissements et Vie Scolaire, et demandé à être reçu avant la fin de l'année scolaire. Vous trouverez sur notre site copie du courrier adressé à M. Edouard Geffray, directeur de la DGRH.

RETROUVEZ-NOUS SUR LE SITE NATIONAL **WWW.SNES.EDU** → rubrique CPE

... Ainsi que sur Facebook

La page est régulièrement actualisée par des informations nationales ou académiques. Elle est également participative, chaque collègue inscrit-e peut aussi diffuser une information qu'il/elle juge intéressante, elle n'est visible que par les membres du groupe. Pour vous inscrire, c'est simple: avoir une page Facebook, rechercher la page CPE du SNES-FSU et demander à adhérer au groupe (paramètre de confidentialité: groupe fermé et modéré).

Inscrivez-vous: www.facebook.com/groups/CPE.SNES

Adhérez et faites adhérer au SNES-FSU

Le SNES-FSU est le syndicat le plus représentatif dans le second degré. Majoritaire dans les collèges et les lycées généraux et technologiques, il se nourrit des opinions de ses adhérents. Se syndiquer au SNES-FSU, c'est pouvoir bénéficier de tous les services du syndicat, avoir la garantie de conseil, d'aide et de soutien. C'est prendre part aux débats de la profession sur les carrières, le sens et l'avenir du métier, sur le système éducatif. C'est s'engager pour une école plus juste.

Pour adhérer : www.snes.edu